OO/HO

#### **BURKINA FASO**

----

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009-854 /PRES promulguant la loi n° 050-2009/AN du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant ratification de l'ordonnance n° 2009-014/PRES du 30 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'accord de ligne de crédit en dollars, conclu le 24 mars 2009 à New Delhi en Inde entre le gouvernement du Burkina Faso et la Banque Export-import de l'Inde (Exim Bank) pour le financement du projet d'électrification rural au Burkina Faso.

### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU la Constitution;

VU la lettre n° 2009-088/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 10 décembre 2009 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 050-2009/AN du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant ratification de l'ordonnance n° 2009-014/PRES du 30 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'accord de ligne de crédit en dollars, conclu le 24 mars 2009 à New Delhi en Inde entre le gouvernement du Burkina Faso et la Banque Export-import de l'Inde (Exim Bank) pour le financement du projet d'électrification rural au Burkina Faso;

# **DECRETE**

**ARTICLE 1**:

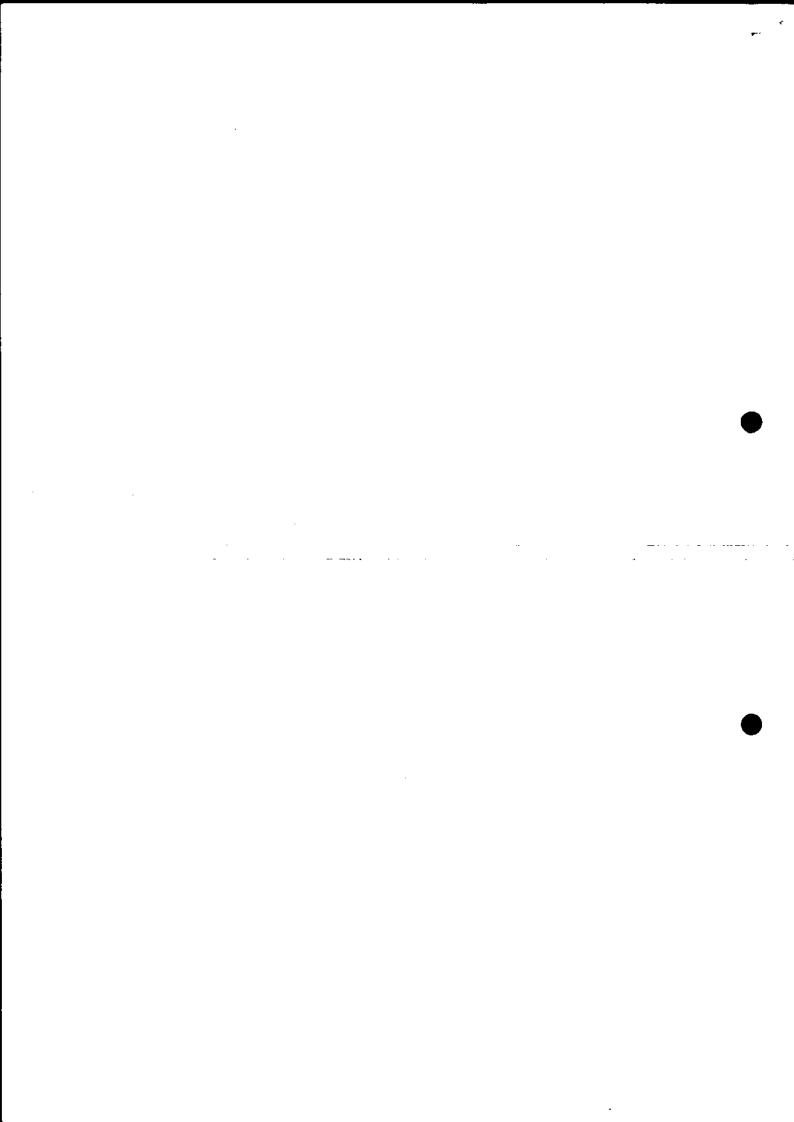
Est promulguée la loi n° 050-2009/AN du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant ratification de l'ordonnance n° 2009-014/PRES du 30 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'accord de ligne de crédit en dollars, conclu le 24 mars 2009 à New Delhi en Inde entre le gouvernement du Burkina Faso et la Banque Export-import de l'Inde (Exim Bank) pour le financement du projet d'électrification rural au Burkina Faso.

**ARTICLE 2:** 

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 décembre 2009

Blaise-EOMPAORE



### **BURKINA FASO**

# IVE REPUBLIQUE

**UNITE-PROGRES-JUSTICE** 

QUATRIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI N°050-2009/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N° 2009-014/PRES DU 30 JUILLET 2009 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
LIGNE DE CREDIT EN DOLLARS, CONCLU LE 24
MARS 2009 A NEW DELHI EN INDE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LA BANQUE
EXPORT-IMPORT DE L'INDE (EXIM BANK) POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'ELECTRIFICATION
RURALE AU BURKINA FASO

#### L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi nº 63-2008/AN du 16 décembre 2008 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2009 et adopté la loi dont la teneur suit :

#### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n° 2009-014/PRES du 30 juillet 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de ligne de crédit en dollars conclu le 24 mars 2009 à New Delhi en Inde entre le gouvernement du Burkina Faso et la Banque Export-import de l'Inde (EXIM Bank) pour le financement du projet d'électrification rurale au Burkina Faso.

#### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice président à .

Kaniddua NABOH

Le Secrétaire de séance

<u>Bénilde L. SOMDA</u>